

MAIRIE DE VOUHÉ

Département
Charente-Maritime

Arrondissement

Rochefort

Canton

Surgères

PROCES - VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 septembre 2020

Membres en exercice : 15

Séance du 02 septembre 2020

Présents : 14

L'an deux mille vingt et le deux septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK

Votants : 15

Présents : Monsieur BLASZEZYK Thierry, Madame DIOT-BESNIER Brigitte, Madame PROTEAU Isabelle, Monsieur LAVERGNE Eric, Madame MONTERO Lucinda, Madame PEREIRA Véronique, Madame LAGEDAMON Lindsay, Madame LJUTOVAC Ketsia, Monsieur OLLIVIER Patrick, Monsieur LELONG Vincent, Monsieur VACHE Mickaël, Madame ROBIN Gaëlle, Monsieur DARJO Hervé, Madame DAVID Sophie

Absents excusés :

Absents représentés : Monsieur BROUSSE David par Madame DAVID Sophie

Absents:

Secrétaire de séance: Monsieur VACHE Mickaël

1. Approbation des procès-verbaux des conseils du 8 et du 10 juillet 2020
2. Congés exceptionnels et autorisations spéciales d'absences des agents
3. Communication avec la population
4. Décision modificative 01-2020 du budget
5. Inscription de la commune à l'application d'alerte et d'information pour les administrés "Illiwap"
6. Rentrée scolaire
7. Droit de préemption urbain :
 - * rue de la mairie (C1127-C1128)
 - * rue du stade (C0099-C1049)
8. Programmation du prochain conseil
9. Questions diverses

Début de la séance : 19 heures 45

1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 8 ET 10 JUILLET 2020

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les procès-verbaux des conseils du 8 et du 10 juillet 2020.

2- CONGES ET AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR LES AGENTS - DEL 39 2020

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 21 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, il appartient aux collectivités territoriales de définir la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence n'entrant pas en compte dans le calcul des congés annuels ainsi que les modalités d'application correspondantes.

L'octroi des autorisations d'absence est lié à une nécessité de s'absenter du service : ainsi un agent absent

pour congés annuels, RTT, maladie... au moment de l'événement, ne peut y prétendre.

Elles ne sont pas récupérables.

Le maire propose à l'assemblée d'adopter les autorisations d'absence suivantes :

Evénements	Nbre de jours accordés
Mariage - Pacs - de l'agent - d'un enfant, père, mère - d'un frère, sœur, beau-frère, belle-sœur	6 jours 3 jours 1 jour
Décès - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère - autres ascendants et descendants - frère, sœur, beau-frère, belle-sœur - oncle, tante, neveu, nièce	5 jours 3 jours 2 jours 2 jours 1 jour
Maladie très grave - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant, père, mère	5 jours 3 jours

- Votes :**
- Jours accordés pour les mariages et pacs : **13 pour / 2 contre**
 - Jours accordés pour les décès : **15 voix pour**
 - Jours accordés pour maladie très grave : **15 voix pour**

- Elles sont accordées en fonction des nécessités de service.

- La durée de l'événement est incluse dans le temps d'absence même si celui-ci survient au cours de jours non travaillés.

- Les journées accordées doivent être prises de manière consécutive,

- L'agent doit fournir la preuve matérielle de l'événement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner sur le droit à un congé supplémentaire dit "du maire" à compter du 1er janvier 2021.

Vote : 8 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la suite des votes du Conseil,

- **Décide** d'adopter les modalités d'octroi d'autorisation spéciale d'absence aux agents de la collectivité ainsi proposée.

- **Décide** d'adopter la journée supplémentaire de congé dite "du Maire" aux agents de la collectivité ainsi proposée.

- **Dit** qu'elles prendront effet à compter du 1er janvier 2021.

- **Et** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

3- COMMUNICATION AVEC LA POPULATION

Madame DIOT-BESNIER Brigitte, 1er adjoint au Maire, souhaite mettre en place une nouvelle mise en page de la feuille d'informations distribuées aux administrés.

Elle propose d'écrire un édito en début de bulletin et que les élus, chacun leur tour, établissent un portrait personnel afin de se présenter aux administrés.

4- VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 001-2020 BUDGET 2020 - DEL 40 2020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	1.00 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		1.00 €
TOTAL		1.00 €	1.00 €
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1.00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1.00 €
TOTAL		1.00 €	1.00 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*** VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES 001-2020 - DEL 42 2020 (ANNULE ET REMPLACE LA DEL 40 2020)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60622	Carburant	0.31 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		0.31 €
TOTAL :		0.31 €	0.31 €

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1068	Solde d'exécution sect° d'investissement		0.24 €
001	Déficit d'investissement reporté	0.24 €	
TOTAL :		0.24 €	0.24 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5- SOUSCRIPTION DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE ILLIWAP - DEL 41 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a bénéficié de l'application "Illiwap" en version d'essai pendant un mois. Cette application permet d'envoyer des notifications et alertes de la commune à la population en temps réel via une application téléchargeable sur téléphone mobile qui est gratuite pour les habitants. Il propose donc au Conseil de continuer à bénéficier de ce service avec un contrat de 12 mois proposé par la société et qui devient payant à compter du 16 septembre 2020.

Après explication des différents devis reçus de la part de la société Illiwap,

Le Conseil **DÉCIDE, à l'unanimité,**

- **d'opter** pour le contrat "premiers pas" au tarif de 150.00 € TTC par an.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de ce contrat.

6- RENTREE SCOLAIRE

Madame PROTEAU Isabelle, 2ème adjoint au maire, informe le Conseil que la rentrée de ce matin s'est bien passée.

L'école accueille 73 élèves répartis sur 4 classes : CP - CE1/CE2 - CE2-CM1 et CM2.

Le protocole sanitaire mis en place en juin est toujours d'actualité : sens de circulation, utilisation des toilettes par un seul enfant à la fois.

Deux services de restauration scolaire sont prévus, avec un service à table pour les plus jeunes et un essai de self service avec les plus grands.

Les deux classes de CP-CE1/CE2 sont en récréation et déjeunent ensemble ; le même dispositif est prévu pour les deux autres classes de CE2-CM1 et CM2.

La commune a signé un contrat de restauration avec un nouveau prestataire, la société RESTORIA. Madame DIOT-BESNIER 1er adjoint au maire et deux agents de la restauration ont été invités en Vendée, sur le site de préparation des repas pour une journée de formation et de dégustation.

Les menus sont désormais visibles par tous les parents sur internet via le site "radislatoque.fr".

Une nouvelle organisation a été instaurée à l'école, quatre agents ont quitté la commune et trois nouvelles personnes sont en poste depuis le 1er septembre.

7- DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Maître VILLARTAY, notaire à Colombes, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé "rue de la Mairie", cadastré "CC127-C1128".

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Maître HEDELIN Georges, notaire à Ferrière, une déclaration d'intention d'aliéner d'un immeuble situé "rue du site", cadastré "Co099 - C1049".

Le Conseil, décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption sur ces deux immeubles.

8- PROGRAMMATION DU PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil est programmé le mercredi 14 octobre 2020 à 19h45 en salle de Conseil.

9- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce au Conseil, que la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'établissement Rural), vient en mairie le vendredi 4 septembre 2020 pour présenter le projet de vente du site "Maison Neuve".

Monsieur LAVERGNE Eric, 3ème adjoint au Maire, Monsieur OLLIVIER Patrick, Conseiller municipal et Mme DAVID Sophie, Conseillère municipale, seront présents à cette réunion.

Monsieur DARJO Hervé, Conseiller municipal, souhaiterait mettre à l'ordre du jour du prochain conseil son projet de formation aux gestes de premiers secours pour les administrés. Le secrétariat a pris note de cette demande.

Madame MONTERO Lucinda, Conseillère municipale, demande au Conseil comment les nouvelles entreprises peuvent se faire connaître sur la commune. Monsieur le Maire informe qu'il est possible de mettre leurs coordonnées et informations sur le site internet.

Madame PROTEAU Isabelle, 2ème adjoint au maire, informe le Conseil que la course cycliste "Tour Poitou Charente" est passée par la commune le vendredi 28 août 2020. La commune a offert une collation aux signaleurs bénévoles qui ont participé au déroulement du passage des cyclistes.

Monsieur LELONG Vincent demande au Conseil les conditions d'accès au terrain de tennis de la commune. Actuellement les résidents de la commune accède au terrain gratuitement avec une caution de 20 euros pour obtenir la clef. Madame LJUTOVAC informe également le Conseil que le grillage a été relevé, l'agent technique en sera informé pour la remise en état.

Monsieur LAVERGNE Eric, 3ème adjoint au maire, évoque au Conseil le sujet du prêt de nos salles communales qui est parfois gratuit pour les entreprises pour des réunions. Il apparaît que les salles ne sont pas remises dans un état de propreté correcte. Il est important de revoir ce dispositif de prêt avec une charte d'utilisation accompagné d'un chèque de caution. De nouvelles règles seront vues en commission et ensuite validées par une délibération du Conseil.

Madame DAVID Sophie, Conseillère Municipale, évoque au Conseil que la déchetterie située sur la commune est toujours fermée depuis le confinement du 17 mars 2020. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un courrier à l'attention du Directeur de Cyclad et du Président de la communauté des communes est prévu afin de demander les raisons de cette non réouverture.

Fin de la séance : 22 heures 20